

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Pax - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE NDELELE

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Pax - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE NDELELE

GENERAL SECRETARIAT

En cas d'attribution à l'issue de la présente procédure, vous devez le mériter et ne le devoir à personne. Un marché public ne se donne pas, il se gagne. Abandonnons toutes mauvaises pratiques et dénonçons-les.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ~~1003~~ /AONO/RE/DK/C-
NDELELE/SG/CIPM/2026 DU ~~12 JAN 2020~~ EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE MUNICIPALE DE NDELELE, DEPARTEMENT DE
LA KADEY, REGION DE L'EST.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- Exercice 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de NDELELE, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la voirie municipale de NDELELE, Département de la Kadey, Région de l'EST.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux vont se distinguer en deux phases:

- phase 1 : travaux mécanisés,

Faisant appel à la HIEQ (Haute Intensité d'Equipement)

- ✓ le dégagement mécanique ;
- ✓ Assainissement et drainage ;
- ✓ Ouvrage d'art.

- phase 2 : travaux manuels,

(Exécutés par les populations riveraines)

- ✓ la pose des barrières de pluie;
- ✓ la pose de panneaux d'indication de chantier.

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont constitués en un lot.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération est de Trente huit millions (38 000 000) FCFA TTC.

5- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2026.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Mairie de NDELELE, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de NDELELE, d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Mairie de NDELELE, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de NDELELE au plus tard le ~~4 FEV 2026~~ à 12heures précises et portera les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003..../AONORE/DK/NDELELE/SG/CEPM/2026
DU.....22 JAN 2026.... EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
REHABILITATION DE LA VOIRIE MUNICIPALE DE NDELELE, DEPARTEMENT DE LA KADY,
REGION DE L'EST.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en original ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de NDELELE à NDELELE le ~~10 FEB 2026~~ à 13 heures précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. *Offre Administrative*

- 1) Absence de la Caution de soumission non timbrée et portant la mention manuscrite de l'Établissement Financier émetteur ;
- 2) Absence de la Décision de catégorisation ;
- 3) Pièce falsifiée ;
- 4) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. *Offre technique*

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
- 3) Offre technique incomplète ou non conforme ;

c. *Offre Financière*

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire d'une bième quantifiée

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légiférées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Mairie de NDELELE, sur présentation d'une quittance de versement à la **Recette municipale de NDELELE**, d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Mairie de NDELELE, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de NDELELE au plus tard le **16 FEV 2026** à 12heures précises et portera les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003..../AONO/RE/DK/C-NDELELE/SG/CIPM/2026
DU.....22 JAN 2026.... EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
REHABILITATION DE LA VOIRIE MUNICIPALE DE NDELELE, DEPARTEMENT DE LA KADEY,
REGION DE L'EST.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de NDELELE à NDELELE le **16 FEV 2026** à 13 heures précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la Caution de soumission non timbrée et portant la mention manuscrite de l'Etablissement Financier émetteur ;
- 2) Absence de la Décision de catégorisation ;
- 3) Pièce falsifiée ;
- 4) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
- 3) Offre technique incomplète ou non conforme ;

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire d'une tâche quantifiée ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

N°	DESIGNATION CRITERES ESSENTIELS	EVALUATION	OBSERVATIONS
I	Personnel d'encadrement	3	
II	Références techniques de l'entreprise	2	
III	Matériels et équipements essentiels	3	
IV	Méthodologie d'exécution	2	
V	Capacité financière	2	
VI	Compréhension du projet	5	
VII	Présentation des offres	3	
	TOTAL	20	

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de oui supérieur ou égal à 70% de l'évaluation technique, (soit au moins 14 oui sur 20) seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 1% du coût prévisionnel soit Trois cent quatre vingt mille (380 000) FCFA ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à la Mairie de NDELELE.

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/KADEY ;
- ✓ CIPM ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

